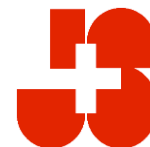


Modules de perfectionnement J+S Vaud

Informations et nouveautés



Rappels en lien avec la partie administrative (pour d'éventuelles questions : 021 316 39 61 à 65) :

Vous allez recevoir par la poste les documents suivants

1.- Le certificat



2.- La carte APG (merci aux enseignants de la signer et de la donner au secrétariat de leur établissement)

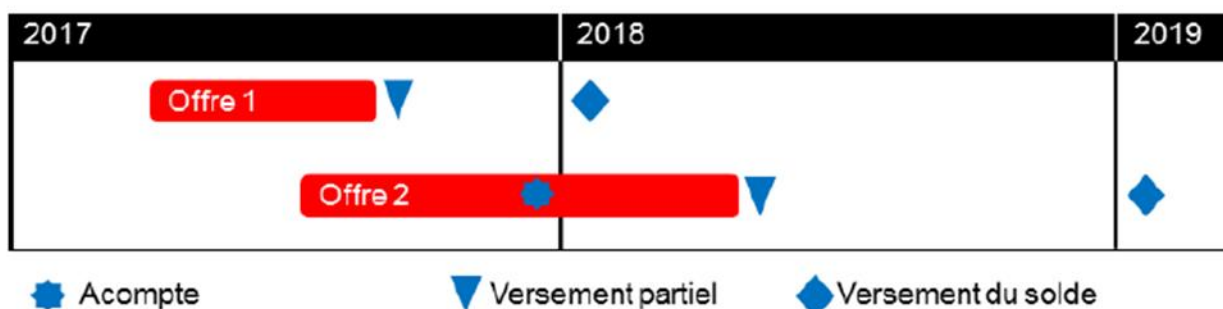
Informations diverses :

- **Reconnaisances > fin 2020 dans plusieurs branches si reconnues**
Activités J+S : Profil A et B
- **Guide Gymnastique :**
www.jeunesseetsport.ch → Gymnastique → Guides-Cours et camps → Guide pour la réalisation d'offres J+S Gymnastique
- **Commande de matériel :**
<http://www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/sport/jeunesse-sport/pret-du-materiel/>
- **Site CIAO :** <http://www.ciao.ch/f/>
- **Congé-jeunesse :**
<http://www.jugendundsport.ch/fr/infos-fuer/j-s-coaches/information-zum-jugendurlaub.html>
- **Site bpa "Bureau de prévention des accidents":** <http://www.bfu.ch/fr>
- **Dès maintenant, les invitations ne vous seront plus envoyées par la poste.**
Un e-mail vous sera adressé dans lequel figurera un lien actif vous donnant accès à toutes les informations.
- **Site Cool & Clean :** <http://www.coolandclean.ch>



Nouveau système de versement des subventions J+S

L'OFSPPO instaurera un nouveau système de versement le 1^{er} janvier 2017. Toutes les offres (cours et camps) qui seront clôturées par le coach après le 1.1.2017 (Etape «Clôturer l'offre + faire suivre pour paiement») seront payées selon ce nouveau système de versement.



Une fois les contrôles effectués, l'organisateur du cours percevra 80% des subventions (versement partiel). Le solde (20% au maximum) sera versé au début de l'année suivante.

Le nouveau système de versement sert en premier lieu à piloter les crédits J+S; les versements d'un acompte, du paiement partiel (80% après la clôture de l'offre) et du solde (max. 20% après la fin de l'année) permettent d'exploiter au mieux le crédit J+S en faveur du sport et d'éviter les coupes préventives et éventuellement trop élevées de subventions.

Les organisateurs percevront les subventions de manière échelonnée. L'amélioration du pilotage des crédits leur procurera aussi une marge de sécurité pour leur planification, 80% du versement étant garantis.

Les acomptes resteront possibles pour les cours qui durent plus de 30 semaines.